



Carte de sortie

CE1, CE2, CM1 et CM2

L'élève qui n'a pas d'autorisation de sortie et qui ne fréquente pas le service de garde, attendra ses parents, encadré par un surveillant qui le prendra en charge de 15h00 à 15h15. Cette période dépassée, l'enfant encore présent ira au service de garde. Le temps qu'il y passera sera facturé à la famille.

Nom : _____ Prénom : _____

Classe : _____

➤ J'autorise mon enfant à quitter le Collège seul **OUI** **NON**

Si **OUI**, compléter le tableau suivant, nous remettrons à votre enfant une carte de sortie l'autorisant à rentrer seul à la maison :

Heure de sortie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15h00					
16H30					

ATTENTION : à partir du moment où l'enfant a une carte de sortie, il est tenu de quitter le collège selon l'heure que vous avez indiquée dans le tableau. Notez que l'enfant qui reste devant le collège (escaliers, entrées, stationnement) sera dirigé au service de garde et la famille sera facturée. Le Collège décline toutes responsabilités, concernant les élèves en possession d'une carte de sortie, qui jouent sur les terrains aux abords de la bâtisse.

Nom du responsable de l'élève : _____

Signature : _____ Date : _____

Ce document est à retourner à jean-andre.avignon@stanislas.qc.ca
pour le mercredi 16 août 2023 au plus tard.